

## REVUE de PRESSE

Les articles sont résumés le plus objectivement possible; les opinions qu'ils contiennent n'engagent en rien la responsabilité de TransVIE. Le choix des articles repose uniquement sur l'intérêt que peuvent en tirer les lecteurs.

### Avortement

En France, deux sauveteurs ont été condamnés le 20/12/91 à des peines de prison de deux mois avec sursis, une amende de 2 000 FF et de 4 000 à 9000 FF de dommages et intérêts aux policiers plaignants. Dans sa plaidoirie, l'avocat de la défense s'est attaché à montrer que les faits reprochés ne s'étaient en fait pas produits.

(Communiqué La Trêve de Dieu, 24/12/91)

En Belgique, à l'occasion des élections législatives du 24/11/91, le Vlaams Blok, un parti d'extrême droite, a réalisé une percée sensible, due pour une part à son attitude fermement opposée à l'avortement. Le CVP, membre de la coalition gouvernementale, qui avait montré une attitude ambiguë au moment du passage de la loi libéralisant l'avortement, a aussitôt fait un pas en direction des opposants à l'avortement, en déclarant que "les majorités de rechanges sur des questions éthiques relatives à la vie ou à la mort seront [dorénavant] inacceptables". En 1990, les parlementaires du CVP avaient voté unanimement contre la légalisation de l'avortement, mais les ministres du même parti (dont le premier ministre) avaient signé le texte, en vertu d'un accord passé avec les partenaires socialistes de la coalition. Dans cet accord, les ministres CVP acceptaient de s'en remettre au Parlement sur la question de l'avortement, acceptant ainsi une "majorité de rechange" sur cette question.

(Soir 27/11/91, Libre Belgique 8/12/91, in communiqué Groupement d'Electeurs Chrétiens 10/12/91)

Le 09/12/91, l'Attorney général de l'état de Pennsylvanie a déposé devant la Cour suprême une demande d'annulation d'une décision d'une cour inférieure. Cette cour avait jugé anti-constitutionnel un récent article de loi de Pennsylvanie qui obligeait les femmes mariées à informer leur mari avant de recourir à un avortement. D'autres points de la loi de Pennsylvanie ont déjà été soumis à la Cour suprême.

(IRLF WR, 13/12/91)

1,4 millions d'avortements ont été réalisés aux Etats-Unis en 1989, soit une augmentation de 1,9% par rapport à 1988. C'est le plus grand nombre annuel jamais atteint dans ce pays; Le ratio du nombre d'avortements sur le nombre de naissances vivantes a toutefois baissé légèrement (346 pour 1000 au lieu de 352)

(Center for Disease Control 29/11/91, in IRLF WR, 13/12/91)

Au cours d'une assemblée spéciale pour l'Europe du Synode des évêques catholiques à Rome (28/11/91-14/12/91), le besoin de promouvoir le droit à la vie a été au centre des discussions.

L'archevêque de Dublin notamment a évoqué "l'option préférentielle de l'Eglise pour les pauvres", en ajoutant : "Les plus pauvres parmi nous sont ceux qui attendent de naître, et dont l'espoir de naître est de plus en plus dénié".

(L'Osservatore Romano 7/12/91, in IRLF WR 13/12/91)

Le gouvernement de l'état australien du Queensland a subventionné pour AUS\$ 200 000 une organisation qui conseille l'avortement aux femmes enceintes et promeut activement la législation pro-avortement. L'association se dénomme "Association pour des enfants choisis" (Children by choice association).

Le père d'un enfant italien sévèrement handicapé a entamé une action en justice contre les autorités sanitaires locales sur le fait qu'elles n'ont pas donné à la mère de l'enfant la possibilité de recourir à l'avortement, en manquant de la prévenir avant la naissance des risques d'existence de malformations. Le père réclame l'équivalent de plus de 12 millions de francs français de dédommagement.

(Trentadue 06/12/91, in IRLF WR 13/12/91)

Aux USA, le Dr Abu Hayat, avorteur dernièrement privé de son droit de pratiquer la médecine pour avoir arraché le bras d'un enfant à naître de 7 mois au cours d'une tentative d'avortement et avoir renvoyé la mère chez elle sans terminer son acte [Cf TransVIE-mag n°7 et 11], est connu pour sept autres cas de pratiques dangereuses de la médecine, parmi lesquelles la mort d'une femme après perforation de l'utérus, et une affaire où le Dr Hayat a augmenté subitement de US\$ 500 (équivalent à 3 000 FF) le prix de l'avortement en cours de réalisation, et s'en est allé sans terminer sa besogne quand la femme lui a répondu qu'elle ne pourrait pas payer cette somme.

(Rapport de presse 26/11/91, in IRLF 13/12/91)

### Bioéthique

Au conseil des ministres du 18/12/91, le gouvernement a présenté les grandes lignes des projets de loi (au nombre de trois) qui seront soumis au Parlement à la session de printemps, et dont la rédaction n'est pas achevée.

Un projet a été préparé par Michel Sapin, ministre délégué à la justice. Son point le plus intéressant prévoit d'inscrire l'inviolabilité et la non-commercialisation du corps humain et de ses organes ou tissus, dans le code civil, avec leurs corollaires : consentement de l'intéressé, gratuité, anonymat du donneur, limitation des interventions sur le patrimoine génétique aux thérapies. Ce projet de loi devrait aussi réserver l'utilisation des méthodes d'identification par empreintes génétiques et les recherches de paternité aux procédures judiciaires.

Un second projet a été présenté par Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales. Les procréations médicalement assistées (PMA) sont encadrées (limitées aux stérilités ou aux risques de transmission de maladies héréditaires), mais le principe même de la fécondation avec donneur est reconnu. Le diagnostic prénatal devrait être réservé aux maladies graves, et les décisions

d'avortements thérapeutiques (ITG) pourraient être contrôlées par autopsie des foetus.

Un troisième projet a été préparé par Hubert Curien, ministre de la recherche. Il vise à réaménager la loi Huriet concernant la protection des personnes qui se livrent à des recherches. L'établissement de fichiers médicaux serait encadré, mais leur principe reconnu. Les moyens du Comité National d'Ethique seraient accrus, mais il resterait consultatif.

Les questions de fond ont été volontairement éludées : celles qui concernent le statut de l'embryon (utilisation pour la recherche, congélation) (par crainte d'avoir à redébattre de l'avortement, selon Guy Braibant) et l'euthanasie. L'ensemble, caractérisé par l'absence de principes directeurs forts, est considéré comme une loi de compromis minimal, une loi de garde-fous sans orientation nette.

*(Le quotidien de Paris, 18/12/91, 19/12/91; Le Figaro, 18/12/91, 19/12/91, 20/12/91; Le Monde, 19/12/91, 24/12/91, Libération, 18/12/91; La Croix, 19/12/91; L'express, 26/12/91; Valeurs Actuelles, 30/12/91)*

## Utilisation d'embryons pour la recherche

Au cours des tables rondes sur la bioéthique organisées au Sénat début décembre, le Pr Charles Thibault a réclamé la possibilité d'effectuer des expérimentations sur l'embryon, y compris pour améliorer les techniques contraceptives et le diagnostic pré-implantatoire [élimination in vitro des embryons dits anormaux]. A l'heure actuelle, le Comité National d'Ethique n'a pas adopté d'attitude claire sur ce point, affirmant : "le comité estime que l'on ne peut a priori exclure toute recherche sur l'embryon".

*(Le figaro, 06/12/91)*

## RU 486

Roussel-Uclaf pourrait bénéficier de crédits de l'Etat dans le cadre du programme de recherche "Bio-Avenir" (1,6 milliard de FF sur 5 ans, dont 40% d'origine étatique)

*(Le Monde 10/11/91)*

Le groupe Roussel-Uclaf a acquis le laboratoire britannique Wellcome, spécialisé dans les insecticides grand-public.

Le gouvernement communiste de l'ex-RDA (Allemagne de l'Est) a reçu 76 000 marks allemands de la compagnie pharmaceutique Roussel-Uclaf, en échange de l'autorisation de tester sa pilule abortive RU 486 sur 100 allemandes de l'Est en 1987-88, a reconnu André Ulmann, un responsable de Roussel-Uclaf, le 09/12/91. L'affaire avait été soulevée par un magazine féminin allemand. André Ulmann a refusé de considérer que ce paiement était inhabituel, remarquant que des paiements similaires avaient eu lieu lors de l'expérimentation en France.

Le 07/12/91, le porte-parole du parlement allemand a déclaré que l'utilisation du RU 486 devrait être légalisée dans son pays, du moment qu'elle est assortie de règles strictes.

*(Corriere della Sera 09/12/91 et rapports de presse 08 et 09/12/91, in IRLF WR 13/12/91)*

La commission des Communautés Européennes, les USA et le Japon se sont engagés les 5-7/11/91 à harmoniser les expérimentations pharmaceutiques, dans le but d'éviter les répétitions d'expérimentations coûteuses préalables à l'autorisation de mise en vente sur chaque marché national. [Cette harmonisation inquiète les associations de défense de la vie en raison des risques d'accélération de diffusion de substances abortives]. La durée des essais sur la toxicité chronique a été ramenée de 12

mois à 6 mois. L'Europe envisage l'institution d'une Agence Européenne du Médicament, dans le but d'aboutir à des autorisations uniques de mise en vente valables dans tous les pays membres.

*(Le Monde, 15/11/91)*

## PMA

En France, 4 500 à 5 000 enfants naissent chaque année de fécondation in vitro (0,8 % des naissances). Depuis 1986, la longueur de la période d'infertilité avant recours à la fécondation in vitro a diminué d'un an (6 ans au lieu de 7). La moyenne du nombre d'ovocytes ponctionnés à chaque stimulation ovarienne a augmenté. De 1985 à 1990, il y a eu 15 986 enfants nés de fécondation in vitro, dont 459 après décongélation de l'embryon.

*(Le Figaro, 03/12/91)*

Selon une étude INED-INSERM-INSEE, le pourcentage de femmes déclarant avoir eu des difficultés à concevoir est passé de 18 % en 1978 à 30 % en 1988. L'impossibilité d'obtenir une grossesse est restée stable (3,6 %).

*(Le Figaro, 72/11/91; La Croix, 07/12/91)*

Une fécondation in vitro coûterait entre 11 000 et 15 000 FF. Etant donné les échecs, la naissance d'un enfant par fécondation in vitro reviendrait à 200 000 FF. La Sécurité Sociale, qui rembourse à 100 % les actes nécessaires, reconnaît être dans l'incapacité de calculer ce coût en raison de la fragmentation extrême des étapes, chacune remboursée séparément.

*(Le Figaro, 09/12/91; Le Monde, 18/12/91)*

Aux Etats-Unis, un médecin, qui a été le premier à utiliser l'amniocentèse dans ce pays pour détecter les anomalies du fœtus, a été inculpé pour 53 fraudes médicales entourant le traitement de couples infertiles. Une des fraudes consistait à injecter à une femme stérile des hormones créant les symptômes de la grossesse, et lui annoncer ultérieurement qu'elle avait eu une fausse-couche, tout en lui demandant l'équivalent de 35 000 FF pour le "traitement".

*(USA Today 22/11/91, in IRLF WR 29/11/91)*

## Euthanasie

Une cour de justice du Missouri a autorisé le père d'une femme qui est dans un état comateux depuis 1987 à la conduire dans l'état du Minnesota, où il lui sera légal de la laisser mourir de faim et de déshydratation.

*(in IRLF WR 13/13/91)*

## Eugénisme

En Australie, une affaire largement médiatisée pourrait avoir une implication sur le traitement donné aux nouveau-nés handicapés. Un bébé atteint de spina-bifida, né le 14/07/91, est mort le 26/07/91, apparemment volontairement éliminé par le médecin. L'association de défense de la vie locale a entrepris une action en justice.

*(IRLF WR, 29/11/91)*

## Contrôle des naissances

Le contrôle des naissances sera très certainement un des sujets abordés lors de la conférence des Nations-Unies sur l'environne-

ment et le développement à Rio de Janeiro en Juin 92. Le comité de préparation de la conférence a approuvé l'inscription à l'ordre du jour d'un plan d'action pour "un développement compatible avec l'environnement" qui inclut une recommandation de réduire "les taux de croissance démographique insoutenables". Le rapport précise que ce sont les pays développés qui ont insisté pour inclure cette recommandation, et que les pays sous-développés ont accepté à la condition qu'il soit aussi reconnu que le problème est lié à la surconsommation dans les pays développés.

(Population 10/91, in IRLF WR 29/11/91)

## Diagnostic prénatal

A l'occasion du 10<sup>e</sup> séminaire de diagnostic anténatal, le 21/11/91 à Paris, le monde médical a étudié un nouveau test de dépistage de la trisomie 21, l'HT 21, permettant avec une simple prise de sang maternel, de détecter 60 % des foetus portant la maladie. On a pu entendre le Pr Boué reconnaître : "Oui, on est déjà dans l'eugénisme, mais dans une société qui admet l'IVG et veut de beaux enfants normaux, il est bien difficile de dire à une femme : vous avez un enfant mal-formé, sans rien lui proposer". Quant au député J.F. Mattéi, responsable du centre de diagnostic prénatal de la Timone, à Marseille, il a constaté une dérive eugéniste qui, selon lui, est imputable à l'abandon des critères initiaux de diagnostic : "l'incurabilité" (ne diagnostiquer que des maladies dont il existe un traitement), "la gravité" (ne pas diagnostiquer les becs-de-lièvre), "l'intérêt de l'enfant" (doit être au centre de la décision), "le diagnostic de certitude" (le dépistage d'un risque seulement ne justifie pas le refus de l'enfant). Quelques instants plus tard, le Pr Mattéi a néanmoins déclaré qu'il ne refusera pas ce dépistage aux couples qui lui en feront la demande.

(Le Croix, 26/11/91, 27/11/91; Le Figaro 7/12/91)

## Société

Au Brésil, l'association nationale de lutte contre le SIDA a participé à l'élaboration d'un jeu de société, ZIG-ZAID, qui se joue avec un dé et des cartes donnant des informations sur le SIDA. Le jeu est conçu pour des enfants de 10 à 14 ans. Le vainqueur gagne des préservatifs.

(Brochure publicitaire, in PRI Review 11/91)

Les autorités du Honduras ont décidé de mener une enquête sur l'imposition de méthodes contraceptives à 3 000 employées d'une usine de Cortes. C'est un syndicat qui a dénoncé l'affaire, affirmant que la direction de l'usine utilisait cette méthode pour éviter de dispenser des soins et de payer pour des remplacements de femmes en congés de maternité. Il a précisé que les travailleuses ne se sont pas rebellées de peur de perdre leur emploi.

(El Nuevo Herald 04/07/91, in PRI Review 11/91)

## Grossesse

Trois cas de transplantation réussie de grossesses tubaires dans l'utérus sont rapportés entre 1980 et 1991. La technique consiste à isoler le sac embryonnaire intact (au stade "placenta partout") et le déposer dans l'utérus. [Les grossesses extra-utérines étaient jusque là un motif impérieux d'avortement thérapeutique]

(American Journal of Epidemiology 12/90, in Amour et Famille 09/91)

## Désinformation

[TransVIE-mag reçoit de plus en plus fréquemment des coupures de presse visant à insinuer que les risques médicaux liés à la grossesse et à l'accouchement sont tels qu'ils constituent à eux seuls une raison de limiter les naissances, y compris par des moyens abortifs, dans les pays sous-développés. Selon un article de la revue Jeune Afrique (revue favorable à l'avortement), paru le 13/11/91, "sur cent parturientes [d'Afrique centrale], quatre ou cinq meurent en couches et soixante-huit restent stériles". Si on en croit ce chiffre, 72% des femmes non-stériles initialement, mortes en couche ou vivantes, n'ont qu'un enfant dans leur vie, 20% n'en ont que deux, 6% n'en ont que trois. Seules 2% pourront avoir 4 enfants ou plus. Ce chiffre est donc totalement incompatible avec les données connues de la démographie africaine (entre 4 et 6 enfants par femmes, selon le World Development Report 1984, in Géo 10/91), et donc faux.]

## Association pro-avortement

En 1989, la Fondation (américaine privée) Ford a dépensé US\$ 2 659 330 (près de 16 millions de FF) en mécénat de programmes de développement de la contraception et de l'avortement dans le monde, par l'intermédiaire de multiples organisations telles que le Guttmacher Institute de New-York, la Fédération Internationale du Planning Familial (IPPF de Londres), et le Population Council de New-York.

(NY Foundation Center, family Planning 90-91, in PRI Review 11/91)

## Actions pour la vie

La Société anglaise pour la Protection de l'Enfant à Naître (SPUC) a publié un guide donnant les positions des oeuvres de charité du pays en matière d'avortement, d'infanticide, d'euthanasie, de contrôle des populations, d'expérimentation sur les embryons, et encore d'autres questions.

(SPUC newsletter, 12/91)

Les associations canadiennes de défense de la vie ont mis au point des méthodes de pression efficaces pour obtenir la fermeture des avortoirs. L'une consiste à cibler une clinique pratiquant des avortements, à préparer le terrain par des courriers de protestation, des visites, puis à participer en grand nombre à l'assemblée générale annuelle et élire au conseil d'administration des personnes qui obtiendront la fermeture de l'unité pratiquant les avortements.

(Ottawa Citizen, 24/07/91, in PRI Review 11/91)

## BIBLIOGRAPHIE

### autres documents reçus

Script complet de l'entretien de Mme **Christine Boutin** à Radio Jérico le 15/11/91, sur le thème "Que veux-tu que devienne l'homme" (questions de **bioéthique**). Amitiés Lorraines, n°31, 13/12/91.

Amitiés Lorraines, c/o G. Wetzel, 88 rue Ernest Albert, 54520 LAXOU

Interview de **Marie-Thérèse Hermange**, secrétaire nationale à la famille du R.P.R. sur la **politique familiale** souhaitable. (Le Quotidien de Paris, 28/11/91.

Discours intégral de **Jean-Paul II** à l'assemblée plénière du Conseil pontifical pour la famille le 04/10/91. L'Homme Nouveau, 01/12/91.

Génétique et Liberté, vol. 2 n°4, 09/91. Compte-rendu de la réunion-débat du 14/09/91 : le **G.E.L.** doit-il prendre une position, et laquelle, à propos de l'**avortement** ?

Discours de clôture de la **Marche pour la Vie**, organisée par **Renaissance Catholique** le 20/10/91. La Renaissance Catholique, 11/91.

## COMMUNIQUES

### **Mère de Miséricorde**

L'association d'aide aux futures mères et de promotion de la vie Mère de Miséricorde signale dans l'édition de décembre 91 de sa revue Vivre et Faire Vivre un **remaniement de ses antennes** d'écoute téléphonique : ouverture d'une nouvelle antenne à Autrey, dans les Vosges, et remplacement de l'antenne de Tres-saint par celle de Rouen -les-Essarts.

La nouvelle répartition des départements entre les six antennes s'établit comme suit :

Antenne de BLAGNAC, Tél : 61 71 95 85 :

→ Départements 09, 12, 15, 19, 23, 24, 31, 32, 33, 40, 46, 47, 64, 65, 81, 82, 87.

Antenne de ROUEN-LES-ESSARTS, Tél : 35 67 13 15 :

→ Départements 14, 16, 17, 18, 22, 27, 29, 35, 36, 37, 41, 44, 49, 50, 53, 56, 61, 62, 76, 79, 80, 85, 86.

Antenne de RUEIL MALMAISON, Tél : (1) 47 52 17 72 :

→ Départements 02, 08, 10, 28, 45, 51, 59, 60, 75, 77, 78, 89, 91, 92, 93, 94, 95.

Antenne d'AUTREY-RAMBERVILLIERS, Tél : 29 65 95 65 :

→ Départements 21, 25, 52, 54, 55, 57, 67, 68, 70, 88.

Antenne de Lyon, Tél : 78 25 61 51 :

→ Départements 01, 03, 05, 07, 26, 38, 39, 42, 43, 58, 63, 69, 71, 73, 74.

Antenne de NIMES, Tél : 66 29 75 34 :

→ Départements 04, 06, 11, 13, 20, 30, 34, 48, 66, 83, 84.

La coordination générale reste installée à Cordes :

Mère de Miséricorde

81170 CORDES

Tél : 63 56 12 92.

**Le Cercle de la Cité Vivante pour la sauvegarde de la dignité humaine**, association d'esprit pro-vie et à caractère confessionnel, travaillant contre la chosification de l'homme, en particulier contre la pornographie, a édité un ouvrage intitulé "La marée noire de la pornographie : un très grave danger pour la famille" (55 FF) ainsi qu'un "Guide pratique pour lutter contre les incitations à la débauche" (80 FF). Vous pourrez trouver auprès de cette association encore d'autres documents, autocollants ou affiches. (Renseignements sur l'association et liste de produits disponibles auprès de :

La Cité Vivante

Hôtel de ville

270 Grande Rue

78955 CARRIERE SOUS POISSY

Fax : 39 74 74 59

## AGENDA

### **Paris, 16 et 17/01/92**

Audiences du **procès en diffamation** Nathanson-Beaulieu, autour du film "Le Cri Silencieux". Les deux protagonistes comparaitront en personne. 13h30, Palais de justice de Paris, 17° chambre correctionnelle.

### **Paris, 15/02/92**

Assemblée générale de l'AOCOPA, ouverte aux adhérents et sympathisants. 14h30-18h30, 6 rue Montparnasse, VI°. Avec la présence de TransVIE-mag.

Matinée réservée aux animateurs régionaux et responsables de groupes locaux indépendants.

### **Bordeaux, 01-02/02/92.**

Session de formation approfondie à la méthode Billings.

Renseignements:

M. Pichon, tél. 56 78 36 15

## BIBLIOGRAPHIE

Le Cahier de Science et Vie n°9, qui paraîtra le 17/06/92, sera consacré à l'invention de la pilule contraceptive.

### **Le droit à la vie dans l'enseignement des papes.**

Ed. Solesmes. [Une centaine de textes compilés. Ouvrage conseillé par l'association belge de défense de la vie Pro Vita auprès de laquelle on peut se le procurer (300 FB).

## TransVIE-mag®

7, rue du G<sup>al</sup> Roland, 25000 BESANCON, FRANCE

Directeur de publication: François PASCAL

Imprimeur: BURS REPRO, rue Lecourbe, BESANCON

TransVIE-mag est une marque déposée.

## lu pour vous

### **Naître.**

Photographie Lennart Nilsson. Texte Dr Lars Hamburger. Préface Dr Emile Papiernik. 11/90.

Ed. Hachette. 209 p. 128 FF. ISBN 2-01-016419-9.

[Recelant 325 photographies de Lennart Nilsson (trop réduites pour être mises en valeur), et comptant une part importante de texte (50% en surface), ce livre vous emmènera de la gamétogénèse au retour à la maison de la maman et de son nouveau-né. Il alterne les événements extérieurs (rencontre des futurs parents, diagnostic de grossesse, échographies, préparation à l'accouchement, etc) avec les événements internes (gamétogénèse, fécondation, développement intra-utérin (les plus belles photos), etc). Ne répond pas aux standards de la pudeur et de l'intimité des couples habituellement admis en France.

Entretient sciemment et explicitement un doute concernant le moment où commence une vie nouvelle.

Deux chapitres sont entièrement consacrés à l'apologie des procréations médicalement assistées et du diagnostic prénatal.

Egalement plusieurs remarques regrettables:

- page 12: "Dans cette partie du XX° siècle, les progrès de la médecine ont eu, eux aussi, leur mot à dire dans les relations de couple: la contraception, l'interruption volontaire de grossesse, le traitement moderne de la stérilité font maintenant partie du paysage amoureux français (...) Nous avons maintenant la possibilité, en théorie tout au moins, de dissocier plaisir et reproduction, érotisme et perpétuation de l'espèce."

- page 95: "Au cours des dernières années, ce diagnostic précoce [de grossesse] est devenu indispensable en raison de la nouvelle législation régissant les interruptions volontaires de grossesse. En effet, plus l'interruption volontaire de grossesse est pratiquée tôt, plus simple est cette intervention. Au tout début de la grossesse, une aspiration est suffisante; un peu plus tard, il faut pratiquer un curetage de l'utérus sous anesthésie locale ou générale. Ces interventions sont très simples et la femme peut

quitter l'hôpital et rentrer chez elle après 24 heures."

- "(...) entre la 18° et la 22° semaine, moment où l'on peut dépister d'éventuelles malformations foetales. Si celles-ci sont importantes, il n'est pas encore trop tard pour pratiquer un avortement thérapeutique."

- page 177: "Dans la plupart des pays, la femme a le droit de dire si elle ne désire pas poursuivre une grossesse et souhaite une interruption volontaire de grossesse."

- page 190: "Dans l'avenir, cet examen [le diagnostic prénatal] sera pratiqué dans tous les hôpitaux, ce qui permettra de faire précocement un bilan très complet de l'état de l'enfant à naître, et ainsi de prendre plus tôt la décision d'interrompre la grossesse si l'analyse révèle des anomalies importantes."

Comment ces assertions ont-elles pu se glisser dans un ouvrage consacré à la vie pré-natale ?

Dommage, car les descriptions et les photographies du développement foetal sont fascinantes.

On les retrouvera en partie dans l'ouvrage nettement plus recommandable "Tu vas naître" du même photographe Lennart Nilsson, ayant pour numéro d'ISBN 2-02-009292-1, et dont il est question ci-dessous]

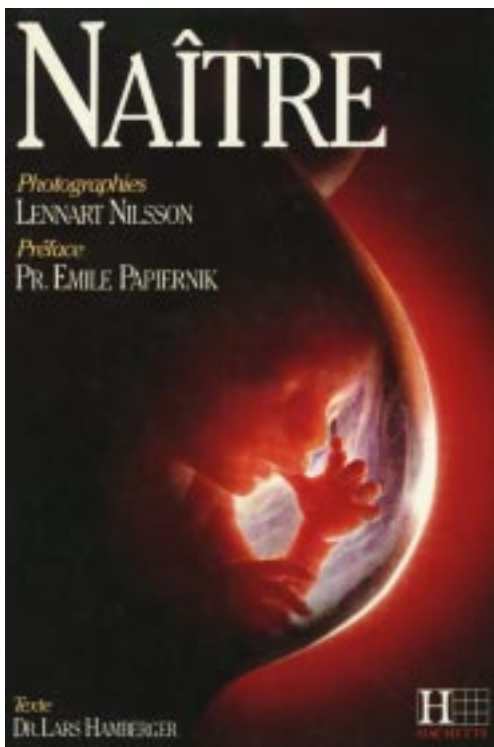
### **Tu vas naître.**

Texte Sheila Kitzinger. Photographies Lennart Nilsson. 1986. Ed. Seuil. 64 p. 95 FF. ISBN 2-02-009292-1.

[Livre de qualité exceptionnelle jusque sur le plan technique (texte en blanc et photographies couleurs sur papier glacé noir). Conçu pour permettre aux parents de raconter la vie intra-utérine à leurs enfants, ou pour être lu par les enfants eux-mêmes, le texte, très accessible, d'une grande simplicité, tout empreint de douceur, est à la seconde personne du singulier : "Autrefois, tu étais dans un endroit tout petit, tout noir, à l'intérieur du corps de ta maman, tu flottais dans un ballon d'eau tiède...."

C'est ainsi qu'une courte légende accompagne 45 photographies illustrant la croissance du futur bébé de la fertilisation jusqu'à l'endormissement après la première tétée.

Les photographies intra-utérines de Lennart Nilsson sont de renommée mondiale.



Livre très recommandable. Un cadeau à offrir qui plaira toujours.

Attention: Demandez bien à votre libraire ce titre exact (ou mieux: donnez lui le numéro d'ISBN), car si vous demandez vaguement un livre de Lennart Nilsson sur la grossesse, il risque fort de vous commander un autre ouvrage du même auteur, "Naître", plus récent, mais assez différent et bien moins recommandable (voir ci-dessus)].